Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
15/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	2

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six octobre deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLOUIN Loïc à Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric, Mme LE GAL Claire à M. MORIN Melaine
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie, M. HOUGET Julien

Secrétaire de séance : M. BÔCHER Hervé ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*25*	*0*	*0*	*0*

2026-10-102 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 prévoit la revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz et pour les canalisations particulières de gaz.

Le montant de cette redevance est calculé en fonction de la longueur totale des réseaux situés en domaine public communal (17 531 mètres), du tarif fixé par décret (0,035 € / mètre + 100 €) et du coefficient de revalorisation (1,44).

Le décret 2015-334 du 25 mars 2015 prévoit le calcul d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) par les chantiers de travaux de distribution de gaz réalisés l'année précédente.

Le montant de cette redevance est calculé en fonction de la longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédente (0 mètre), du tarif fixé par décret (0,35 € / mètre) et du coefficient de revalorisation (1,44).

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20261012-2026_10_102-DE

Il appartient à la ville de délibérer pour statuer sur le montant de ces redevances, dans la limite du plafond fixé par le décret et selon le mode de calcul suivant :

Redevance RODP = [(0,035 € x 17 531 m) + 100 €] x 1,44 = 1 028€

Redevance ROPDP = 0,35 € x 0 m x 1,44 = 0 €

Soit RODP + ROPDP = 1 028 + 0 = 1 028 €

La redevance 2025 s'élevait à 1 014 €.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 modifiant notamment les articles R2333-114 et R2333-115 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » du 1er octobre 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER le montant de 1 028 € pour la redevance d'occupation du domaine par GRDF pour 2026 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Hervé BÔCHER